

Ecole Emile Serre
Place Mancest
78640 Neauphle le Château
Tél. : 01 34 89 24 43

COMPTE RENDU du Conseil d'Ecole Élémentaire N°1 Du 6 novembre 2018 à 19h

Présents

Enseignants :

Madame Coscino-Mollard Directrice,
Mesdames Brière, Vansteene, Larigaldie, Cauquil-Poulain, Tournesac, Lindron, Baraud, Gourlé, Lange, Wuillai

Délégués de parents d'élèves :

F.C.P.E: Mesdames Kloj, Cibin, Kalfon, Lagasse-Benezech, Zaganjor, M. Rollin

Représentants de la mairie : Mesdames Blanc, Venant

Ordre du jour

A- Fonctionnement du conseil d'école

- 1) Elections des parents d'élèves
- 2) Règlement intérieur

B- Vie scolaire

- 1) Effectifs 2018/2019, structure de l'école
- 2) Exercices de sécurité, DUERP (Evaluation des risques pour le personnel)
- 3) Projet d'école, LSU, accompagnement des élèves
- 4) Liaison avec la maternelle, le collège
- 5) Projets et sorties de classe
- 6) Bilan coopérative
- 7) Communication avec les parents (Carnaval, Fête de fin d'année)

C – Questions pour la Mairie

- 1) Portail famille
- 2) Commission restauration
- 3) Travaux

A – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ECOLE

1. Elections des parents d'élèves : 9 classes, donc 9 sièges à pourvoir. Une seule association représentée pour la 2ème année, la FCPE.

Scrutin du 12 octobre :

Parents inscrits : 361

Votants : 112

Exprimés : 97- Blancs ou Nuls : 15

FCPE : 97

Elus : FCPE 9 sièges

Taux de participation 31,02%

Sont élus :

FCPE : Mmes KLOJ, CIBIN, M. ROLLIN, Mmes MIMAUT, LAGASSE, BRETON, ZAGANJOR, KALFON, REISCH, (Suppléants : Mme LEGALLO, M. MOTTE, Mmes DIAS, BIDOUARD, ROUVERAND, DE BOSSCHERE, PIERREY, DAVOUST, CABRERA)

Evolution des résultats :

	2018	2017	2016
Inscrits :	361	342	324
Votants :	112	104	136
Taux de participation :	31,02%	30,41%	41,98%
Blancs ou nuls :	15	11	5
Exprimés :	97	93	131

La Directrice a présenté les élections et le vote par correspondance lors des réunions de CP, la procédure a été affichée à l'entrée de l'école. Le vote par correspondance reste bien utilisé.

2. Règlement intérieur :

Ajout de 2 paragraphes :

Dans « **Règles de vie** » : Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale. A ce titre, lors d'une possible situation d'intimidation scolaire rencontrée au sein de l'école, un ou plusieurs élèves peuvent être entendus par un ou deux enseignants du pôle ressource avec l'accord de l'inspectrice de l'Education nationale de la circonscription.

Dans « **Sécurité** » : L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite à l'école (mis à part les équipements utilisés par des élèves en situation de handicap). Tout manquement à la règle entraînera une confiscation de l'appareil qui pourra alors être récupéré par les parents dans le bureau de la Directrice.

Proposition adoptée à l'unanimité.

B - VIE SCOLAIRE

1- Effectifs 2018/2019, structure de l'école :

Répartition par classe :

CPA	Madame Tournesac :	22
CPB	Madame Larigaldie	22
CE1/CM1	Madame Vansteene :	25 (17CE1/8CM1)
CE1	Mme Baraud	27
CE2A	Madame Coscino-Mollard:	27 (Vendrediet1 mardi s/2 : Mme Ruault)
CE2B	Madame Gourle	25
CM1	Madame Lindron	26
CM1/CM2	Madame Cauquil-Poulain	24 (8CM1/16CM2)
CM2	Madame Briere	27

Effectif total de l'école : 225 élèves

Intervenants dans l'école : Sport : M. Monnet, Bibliothèque : Mme Serre

AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap) : Mmes Boucher, Ruyant, Bazanegue.

2- Exercices de sécurité

Il y a 3 exercices de sécurité (alerte au feu : évacuation) par an. Le dernier a eu lieu le 25/09/2018. Tous les enfants étaient rangés dans la cour en 2 min 55s.

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été mis en place :

- pour une procédure de mise à l'abri/confinement : Il a été créé 3 zones de mise à l'abri, nous avons déjà procédé à plusieurs exercices, le prochain aura lieu au mois de décembre.

- pour une alerte intrusion/attentat : Les élèves ont effectué un exercice le 16/10/2018. La mairie a fait installer une nouvelle alarme cet été. Les enseignants sont équipés chacun d'un bip déclencheur. Les élèves se sont cachés en classe et sont restés silencieux pendant les 10 minutes de l'exercice.

Les Directrices de l'accueil de loisirs et de l'école se sont déjà rencontrées pour harmoniser la procédure du PPMS. Une réunion est prévue en novembre avec l'équipe d'animation et la Directrice de l'école pour la mise au point de zones supplémentaires (cantine, salle d'activité...) et l'utilisation éventuelle des 3 zones de l'école sur le temps périscolaire (matin, midi, NAP, 16h30).

La mairie prévoyait la mise en place d'un système avec 3 alarmes distinctes : incendie, confinement, alerte intrusion. Il manque juste l'alarme confinement : pour l'instant, corne de brume qui doit être retentir dans la cour.

Pour le personnel de l'éducation nationale, le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) a été mis en place. Il s'agit dans un premier temps d'évaluer les risques dans toutes les salles, la cour, les toilettes... et leur importance puis de remédier à ces risques en faisant appel à des aménagements ou travaux, selon les besoins. Nous en sommes à l'évaluation, il n'y a pas de risques importants à l'école Emile Serre.

3- Projet d'école, LSU, accompagnement des élèves :

Projet d'école :

Notre projet d'école 2015/2020 comporte 3 objectifs prioritaires : **La maîtrise de la langue** (améliorer son expression orale et écrite, **L'évaluation formative** (mise en place d'outils référents communs, apprendre à réinvestir) et **L'enseignement moral et civique** (vivre ensemble, comprendre et élaborer les règles de vie).

L'école travaille sur la poésie, dans les classes et en bibliothèque avec Mme Serre.

L'année dernière, nous travaillé sur la « mise en poésie » de l'école à travers une production plastique poétique, accrochée dans la cour, aux grilles, dans les arbres...

Nous continuons le travail sur le journal avec la parution du journal de l'école.

L'école poursuit sa réflexion sur les règles de vie, élaborées avec et par les élèves, ainsi que sur la réorganisation de l'espace « cour de récréation » avec la création de plusieurs espaces dédiés à des jeux :

Les espaces ont été marqués, nous avons consulté les enfants pour les jeux de cour et chaque classe dispose d'une grande malle avec ballons, balles, matériel de jonglage, élastique, petits jeux : billes, cartes...

Dans un souci d'équité, une rotation par niveau et par cour de l'espace foot a été mise en place.

LSU:

Le Livret Scolaire Unique (LSU), est remis deux fois par an (fin janvier et fin juin) pour l'instant sous format papier. A terme, il pourra être consulté sous forme numérique.

Ce livret comporte les compétences attendues évaluées avec des appréciations : Atteint, Partiellement atteint, Non atteint, dépassé...Il suit l'élève tout au long de sa scolarité et lors de changement d'établissement.

Accompagnement des élèves :

Les élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages sont aidés en classe (aménagement du travail, du temps : établissement d'un Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE). L'enseignant peut leur proposer de participer aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sur le temps du midi : les lundis, mardis et jeudis pendant 4 ou 5 semaines selon les périodes. Le réseau d'aide (RASED) peut aussi intervenir à la demande du maître ou des parents. En cas de trouble des apprentissages plus important, à la demande de l'enseignant ou de la famille, un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) peut être mis en place, avec l'accord du médecin scolaire. (volet médical)

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) concerne les enfants atteints d'une maladie chronique. Il permet de donner, si besoin, des soins à l'école.

Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) concerne les enfants pour lesquels la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) s'est prononcée sur la situation de handicap. Il permet d'obtenir une aide humaine AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap) ou un matériel adapté.

4- Liaison avec la maternelle, le collège :

Maternelle : Une réunion de concertation est prévue au mois de novembre , ainsi qu'un spectacle commun CP, CE1 et maternelles le 28 janvier : « La fée rousse à lunettes, Pakita. »

Les CE1 liront des contes au moyennes et grandes sections.

Collège : Conseil école/collège le 13/11 : 2 enseignants du cycle 3 de l'école prennent part à un conseil commun avec le collège, à Jouars-Pontchartrain. Il y a deux conseils par an.

Des stages inter degrés sont aussi mis en place, les enseignants de cycle 3 se rendent au collège si ils sont remplacés. Le prochain aura pour thème l'empathie.

5- Projets et sorties des classes :

Piscine : Toutes les classes sauf les CE2 se rendent à la piscine. (2^{ème} et 3^{ème} trimestre)

10 séances pour chaque classe.

Animations/Spectacles :

- Animation « Planète Mômes » le 4/10 : les arts du cirque pour le cycle 2, l'espace pour le cycle 3
- Spectacle de fin d'année à la MJP le vendredi 7 décembre après-midi : « L'avent »
- Goûter de Noël le vendredi 21/12 après-midi. L'école commande aux commerçants de Neauphle-le-Château des pains au chocolat, des clémentines et du jus d'orange.

Projets :

Action contre la faim : L'école s'est engagée dans le projet « Dessin contre la faim ». A l'issue de ce projet, 4 cartes postales dessinées par les enfants, seront proposées à la vente, les sommes reçues étant directement versées à Action contre la faim.

Ecologie : L'école participe au projet « Eco-école » : démarche écologique dont le 1^{er} thème sera les déchets (réduction, recyclage, réutilisation).Le collège de Pontchartrain est déjà entré dans le processus. Mme Blanc nous informe que « Cœur d'Yvelines » peut intervenir pour communiquer sur ce thème.

Sorties : En cours de réservation. Visite au SIDOMPE des CM1 et CM2 le 13/11 après-midi, c'est une visite de « rattrapage » pour les CE2 et CM1 dont la sortie avait été annulée pour des problèmes techniques en juillet).

Nous remercions la FCPE pour l'organisation du projet « Initiatives » : vente de boîtes avec les dessins des enfants. La vente a rapporté 336€ à la coopérative générale.

Le projet est reconduit pour cette année 2018/2019 (janvier).

La FCPE prévoit la vente de chocolats pour Pâques.

6- Bilan Coopérative :

Coopérative

L'école comprend une coopérative générale intégrant 9 coopératives de classe :

Budget de la coopérative générale (2017/2018) : Bilan du 31/08/2018. Le Compte-rendu financier est visé chaque année au mois de septembre par des parents et des enseignants avant d'être envoyé à l'OCCE, organisme gérant les coopératives d'écoles.

La coopérative est gérée par Mme Larigaldie et Mme Vansteene.

Recettes : 14477 € répartis selon trois sources

Mairie : 6200 €, budget global comprenant le budget général, un budget sport et 400 € pour les sorties par classe (400X9=3600). Nous rappelons qu'il n'existe pas de Caisse des écoles à Neauphle-le-Château.

Dons des parents : 6385 € Soit environ 30 € par enfant

Vente des photos d'élèves : 1111 € de bénéfice (environ 25% des recettes sont versées à la coopérative générale.)

Dons des associations de parents pour participation aux projets : GIPE : 445€ (clôture du compte de l'ancienne association) FCPE : 336 € (vente Projet Initiative)

Dépenses 2017/2018

Cotisations OCCE et MAIF : 440,80 € (C'est l'organisme qui gère et supervise la coopérative et assure, par la MAIF, les sorties scolaires. Ce montant dépend du nombre de personnes)

Animation « Planet'Mômes » : 819 €

Spectacle de Noël : 1500 € Goûter de Noël : 180€

La coopérative générale a financé le spectacle d'anglais pour le cycle 3 : 600 €

Pour la bibliothèque: Pas d'abonnement cette année, le fonds de revues est bien pourvu.

Achat de méthodes et jeux pédagogiques (variable).

Equipement de jeux de cours : 462,94 €

Pour information :

Chaque coopérative de classe finance l'intégralité des coûts liés aux sorties scolaires de la classe (transport en car + entrée + guide et/ou Atelier) et l'achat de petit matériel.

Hors coopérative :

Il existe des achats effectués directement par la Mairie, sur demande des enseignants :

- Budget Mairie « gros matériel » (achat des tables, chaises, armoires, TNI...)
- Budget Mairie pour le financement des fournitures : 48€/élève/an. Ce budget finance la plus grande partie des fournitures, il est très peu demandé aux parents (moins que ce qui est recommandé dans la liste du ministère.)

La mairie consacre aussi un budget de 500€ par an pour la dotation à la bibliothèque : achats de fournitures, livres, mobilier...

M. Monnet (EPS) et Mme Serre (bibliothèque) sont employés par la mairie.

7. Communication avec les parents :

Evaluations CP et CE1 : Des évaluations nationales ont été passées fin septembre, début octobre par les élèves de CP et CE1. Une fiche repère (restitutions des résultats) a été remise aux parents suite à la saisie des résultats.

Carnaval : Samedi 23 mars, en collaboration avec l'accueil de loisirs sur le thème du printemps.

Fête de fin d'année : Mardi 18 juin, de 18h30 à 20h sur le thème : « Sur un air de jazz »

Le dictionnaire des CM2 et le permis piéton des CE2 seront remis en classe, fin juin.

C- QUESTIONS POUR LA MAIRIE

1) Portail famille

Un certain nombre de parents rencontre des difficultés dans l'utilisation du « Portail famille ». La mairie reconnaît avoir fait quelques erreurs le 1^{er} mois dans la mise en place du nouveau logiciel. Les problèmes ont été immédiatement réglés et les familles non impactées. Par contre, certaines familles n'avaient pas procédé à l'inscription des enfants malgré les informations données dès le mois de juin. La mairie comme les parents doivent se laisser le temps de l'appropriation du portail. Les paiements en ligne ne peuvent pas encore être effectués.

2) Commission restauration

La réunion de la commission restauration aura lieu le jeudi 15 novembre de 18h30 à 20h au rez-de-chaussée de la mairie, avec des représentants des parents, de la commission scolaire, d'Yvelines restauration.

3) Travaux :

Cet été : Travaux effectués : alarme posée (intrusion/attentat), nombreuses menuiseries (portes rotonde, salle d'eau, entrée nouveau bâtiment, entrée classe Mme Coscino-Mollard). Mise en conformité de l'accès à la rotonde pour les personnes handicapées.

8^{ème} TNI installé dans la classe de Mme Baraud. Il ne reste plus que celle de Mme Gourlé (nouvelle 9^{ème} classe) à pourvoir.

Travaux à venir : 1 TNI (Mme Gourlé) avec la connection Internet. Le bâtiment préfabriqué de la grande cour ne sera pas déplacé, le coût étant beaucoup trop élevé.

La démolition du château d'eau et l'agrandissement du parking sont prévus l'été prochain avec une pose des échafaudages dès la mi-juin. Le monument aux morts sera déplacé pendant les travaux. Des bases de vie pour les ouvriers seront installées sur le parking.

Le projet d'aménagement du futur espace laissé par la destruction du château d'eau est en cours de discussion. Les délégués des parents d'élèves et les enseignants demandent à y participer.

LE CONSEIL D'ECOLE EST CLOS A 21H.

(2EME CONSEIL : MARDI 19/02/2019 A 19H)

DIRECTRICE : MME COSCINO-MOLLARD

SECRETARE : MME BARAUD